Premières observations du cerf sika (*Cervus nippon*) au Luxembourg

Sandra Cellina & Laurent Schley

Administration de la nature et des forêts, 16 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (sandra.cellina@anf.etat.lu, laurent.schley@anf.etat.lu)

Cellina, S. & L. Schley, 2014. Premières observations du cerf sika (*Cervus nippon*) au Luxembourg. *Bulletin de la Société des naturalistes luxembourgeois* 115 : 193-194.

Abstract. In 2012 and 2013, the presence of sika deer (*Cervus nippon*) was confirmed for Luxembourg for the first time. Sika deer are classified as an invasive alien species in Europe, and can interbreed with native red deer (*Cervus elaphus*). For this reason, they should ideally be eradicated before hybridisation occurs.

Keywords. *Cervus nippon*, *Cervus elaphus*, invasive alien species, wildlife management

Introduction

Le sika (*Cervus nippon* Temminck, 1838) est une espèce de cervidé originaire d'Asie. Il y a environ 150 ans, l'espèce a été introduite en Europe et est maintenant présente dans bon nombre de pays, mais à répartition restreinte (Mitchell-Jones et al. 1999). Le sika est considéré comme une des 100 espèces non-indigènes invasives présentant le plus haut risque environnemental potentiel pour la biodiversité autochtone en Europe (Genovesi & Putman 2006). En Belgique, le cerf sika a été classé dans la catégorie A0 (liste d'alerte, risque environnemental haut, mais pas de présence) en application du protocole ISEIA (Branquart et al. 2009).

Apparition au Luxembourg

En décembre 2012, un cervidé tiré lors d'une chasse dans la vallée de l'Our près de Stolzembourg a été déterminé par la suite comme un jeune cerf sika femelle par l'Administration de la nature et des forêts (ANF). En mars 2013, l'ANF a pu confirmer la présence de cerfs sika dans la région de Vianden. Vu le statut d'espèce allochtone invasive en Europe du cerf sika, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a déclenché en novembre 2013 la procédure légale de la chasse administrative (Anonyme 2011), incitant ainsi les chasseurs locaux à abattre les cerfs sika. Par la suite, en date du 24 novembre 2013, trois cerfs sika ont été détectés près de Bivels, dont un individu a pu être abattu. Il s'agissait d'une femelle de 43 kg vidée et de 86 cm de hauteur au garrot.

Cette présence de l'espèce dans la vallée de l'Our pourrait s'expliquer par des fuites de cerfs sika d'un enclos à Gemünd, près de la frontière luxembourgeoise, entre 2011 et 2012, dont la majeure partie auraient néanmoins été abattus en Allemagne (comm. pers. M. Sergi).

A notre connaissance, il s'agit ici des premières observations documentées de cerfs sika au Luxembourg. Le nombre d'espèces d'ongulés sauvages présents au Luxembourg s'élève donc dorénavant à six, dont trois espèces autochtones [le cerf élaphe (*Cervus elaphus* L., 1758), le chevreuil (*Capreolus capreolus* L., 1758) et le sanglier (*Sus scrofa* L., 1758)) et trois espèces allochtones (le sika, le daim (*Dama dama* L., 1758) et le mouflon (*Ovis ammon* L., 1758)].

Suite à la découverte du cerf sika au Luxembourg, il a été classé dans la catégorie B1 (populations isolées, pas de risque environnemental pour le moment) en application du protocole ISEIA (Ries et al. 2014).

Mesures de gestion

Souvent caractérisé comme sédentaire, le cerf sika a pourtant un certain potentiel de dispersion: ce sont surtout les jeunes mâles qui s'associent alors à des groupes d'autres espèces de cervidés, notamment du cerf élaphe (Bartos 2009). C'est dans ce contexte que des cas d'hybridation entre les deux espèces ont été documentés (McDevitt et al. 2009). Ceci est une des raisons pour lesquelles une éradication du cerf sika est à préconiser.

En Wallonie, sans présence du cerf sika (Branquart et al. 2009) à l'exception d'un mâle isolé tiré fin 2011 en Famenne, près de Houyet (comm. pers. C. Prévot), les chasseurs ainsi que les préposés et autres fonctionnaires du Département de la Nature et des Forêts sont autorisés à éliminer des individus d'espèces non indigènes (Anonyme 2007).

En Allemagne, quelques populations locales de cerf sika existent suite à des introductions (Wotschikowsky 2009). Le *land* limitrophe, la Rhénanie-Palatinat, vise l'éradication complète du cerf sika (ainsi que du daim) (comm. pers. M. Sergi).

En France, le cerf sika était présent sur 67 communes dans 15 départements en 2007, mais dans des petites populations de 5 à 20 individus ; l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est également en faveur d'une éradication de l'espèce (Saint-Andrieux et al. 2009).

Au Luxembourg, l'approche de gestion actuellement engagée, qui est en ligne avec celle des pays limitrophes, devrait être poursuivie.

Remerciements

Nous remercions C. Engeldinger (ANF) et F. Rodesch (ANF) pour leurs informations concernant les cerfs sika dans la vallée de l'Our, M. Sergi (*Obere Jagdbehörde der Landesforsten Rheinland-Pfalz* (D)) et C. Prévot (Service public de Wallonie, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Cellule interdépartementale Espèces invasives (B)) pour les informations sur la situation de l'espèce en Rhénanie-Palatinat et en Wallonie.

Bibliographie

Anonyme, 2007. Circulaire n°2688 relative à la régulation d'espèces animales non indigènes du 23 janvier 2007. *Moniteur belge* 07.03.2007 : 11250.

Anonyme, 2011. Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse. *Mémorial A* 111 : 1727-1741.

Bartos, L., 2009. *Sika deer in continental Europe. In*: McCullough, D. R., S. Takatsuki & K. Kaji (eds), Sika deer: biology and management of native and introduced populations, Springer Japan, 573-594.

Branquart, E., A. Licoppe, G. Motte, V. Schockert & J. Stuyck, 2009. Belgian Forum on Invasive Species. ISEIA Belgian assessment for sika deer *Cervus nippon* in Belgium: http://ias.biodiversity.be/species/show/124. [Dernière mise à jour: 11/12/2013, accédé le 31/12/2013]

Genovesi, P. & R. Putman (2006) DAISIE factsheet on *Cervus nippon*. http://www.europe-aliens.org/speciesFactsheet.do?speciesId=52833. [Dernière mise à jour 31/10/2006, accédé le 29/1/2014]

McDevitt, A. D., C. J. Edwards, P. O'Toole, P. O'Sullivan, C. O'Reill & R. F. Carden, 2009. Genetic structure of, and hybridisation between, red (*Cervus elaphus*) and sika (*Cervus nippon*) deer in Ireland. *Mammalian Biology* 74: 263-273.

Mitchell-Jones, A. J., G. Amori, W. Bogdanowicz, B. Kryštufek, P. J. H. Reijnders, F. Spitzenberger, M. Stubbe, J. B. M. Thissen, V. Vohralík & J. Zima, 1999. The Atlas of European Mammals. T. & A. D. Poyser, London, 484 pp.

Ries, C., M. Pfeiffenschneider, Engel, E., J.-C. Heidt & M. Lauff, 2014. Environmental impact assessment and black, watch and alert list classification after the ISEIA Protocol of vertebrates in Luxembourg. *Bulletin de la Société des naturalistes luxembourgeois 115* : 195-201.

Saint-Andrieux, C., E. Pfaff, B. Guibert, 2009. Le daim et le cerf sika en France : nouvel inventaire. Faune sauvage 285: 10-15.

Wotschikowsky, U., 2009. Distribution and management of ungulates in Germany. *In*: Apollonio, M., R. Andersen & R. J. Putman (eds), European Ungulates and their Management in the 21st century. Cambridge University Press, 618 pp.